



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E114341

VALABLE JUSQU'AU 24/11/2024

ÉDITÉ LE 22/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 17/09/2009

Forme juridique : EI

Capital : 0

Registre du commerce ou répertoire des métiers : RM

Siret : 514 887 546 00018

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 3600420

Assurance Responsabilité Travaux :

APRIL HRB 36466

Assurance Responsabilité Civile :

APRIL HRB 36466

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2022

Raison sociale : ND

L'ANGLOTERIE
50500 AUXAIS

Téléphone : 02 33 20 11 42

Portable :

Site Internet : www.ndplomberie.fr/

E-mail : ndplomberie@orange.fr

Responsabilité légale :

NOEL DAVID CHEF D'ENTREPRISE

Fax :

Effectif moyen : 2

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	09/09/2021
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	09/09/2021
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	25/11/2021
5911 PROB	Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure à 36 kVA	25/01/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Panneaux solaires photovoltaïques	25/01/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE CAEN
ZONE OBJECT'IFS SUD
151, RUE PAUL BOUCHEROT
B.P. 4
14123 IFS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.